

Numéro : 20240702\_ODJ\_CFP\_Plantes\_DMS  
Direction : Direction des Métiers Scientifiques  
Pôle : Pharmacopée et Préparations Pharmaceutiques  
Personnes en charge : Claire Clémencin

**Comité français de la Pharmacopée**  
**Formation restreinte**  
**«Plantes médicinales, huiles essentielle»**  
**Réunion n° 10**  
**Séance du mardi 2 juillet 2024**  
**9h30-17h00**  
**(Réunion en visioconférence)**

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption
<b>9h15 – Ouverture de la session en visioconférence</b>	
<b>I – 9h30 Début de la séance :</b> - Introduction	
<b>II – Point sur les déclarations publiques d'intérêts</b>	Information
<b>III – 9h45 Dossiers à examiner en séance</b> <b>Inscription des plantes sur la liste des Plantes médicinales de la Pharmacopée Française</b> - Pinellia ternata (rhizome) - Patchouli (partie aérienne) <b>Programme de travail</b>	Pour discussion
- Délibération membres CFP et ANSM	Adoption
<b>IV – 11h30 Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841</b> relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée - Retour sur les décisions prises lors du CFP et sur la réunion de travail concernant l'examen des dossiers des plantes ultramarines en vue de leur inscription sur le décret de libéralisation ; programme de travail.	Pour discussion

Points prévus à l'ordre du jour	Pour info/discussion /adoption
<b>12h30 – Pause déjeuner</b>	
<b>13h45 – Ouverture de la session en visioconférence</b>	
<p><b>Suite point IV – 14h00 Révisions de la liste A des Plantes médicinales de la Ph. Fr. et du décret n° 2008-841</b> relatif à la vente au public des plantes médicinales inscrites à la Pharmacopée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour sur les examens des premiers dossiers des plantes ultramarines.</li> </ul>	Pour discussion
<p><b>V- 15h00 Pharmacopée Européenne.</b></p> <p><b>Présentation du programme de travail des groupes européens</b> En présence des experts français, parties prenantes, dans les groupes européens de Phytochimie (13A, 13B, TCM *)</p> <p><b>Nouvelles monographies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cannabis (fleur) : Mise en application en juillet 2024</li> <li>- Extraits de Cannabis : Etat des travaux</li> <li>- Huile essentielle de Myrte : Pharmeuropa 36.2</li> <li>- Détermination des composés toxiques dans les huiles essentielles (2.8.27)</li> <li>- Etat des travaux sur les huiles essentielles à l'étude dans le groupe 13A</li> </ul> <p><b>Révision de la monographie générale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCM HP des drogues végétales et préparations à base de drogues végétales (2.8.25)</li> </ul>	Pour discussion
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Délibération membres CFP et ANSM</li> </ul>	Pour avis
<b>17h00 - Fin de réunion</b>	

\* 13A et 13B (Drogues végétales et préparations à base de drogues végétales), TCM (drogues végétales utilisées en médecine traditionnelle chinoise)